



Article documentaire

Les faits noir sur blanc sur la gestion de l'ours blanc dans la Baie de Baffin

Contexte

- Le Nunavut, tout comme le Groenland, chasse l'ours blanc dans la Baie de Baffin (BB). Depuis les années 90, notre système tient compte de la récolte du Groenland.
- Les derniers recensements de la population remontent aux milieux des années 90 et, en 1997, on estimait la population à environ 2100 ours blancs. Le calcul de la récolte totale permettait de croire que la récolte annuelle du Groenland se situait entre 18 et 25 prises.
- Entre 2002 et 2004, de nouveaux protocoles d'entente sur la gestion de l'ours blanc sont intervenus entre le gouvernement du Nunavut et les collectivités qui exploitent de part et d'autre cette population d'ours blancs. À partir d'une population estimée à 2100, on en déduisit que ce nombre permettait une récolte combinée d'environ 130 prises annuellement. La récolte totale autorisée pour le Nunavut s'en trouva donc augmentée.
- Au début de 2005, le Groenland divulgua des renseignements à jour sur sa récolte dans la Baie de Baffin. À partir de ces nouvelles données, il fut possible de déterminer que la récolte combinée dépassait la capacité renouvelable de la population. Ainsi, le Groenland établit des réductions par phases en 2006 qui portèrent sa récolte à 68 ours en 2009.
- En 2007, le ministre de l'Environnement fit part de ses préoccupations au CGRFN concernant la population d'ours blancs de la Baie de Baffin. Le Conseil se prononça en faveur de ne pas modifier la récolte totale autorisée, ce que le ministre accepta.
- Puis, en 2009, le ministre exprima de nouveau ses préoccupations en matière de conservation au CGRFN concernant la Baie de Baffin.
- En 2009, le Canada, le Nunavut et le Groenland ont entériné un protocole d'entente sur la gestion des populations partagées d'ours blancs. En vertu de ce protocole, une commission mixte voit le jour et l'on prévoit également l'établissement d'un groupe de travail usager-usager dont la tâche sera de conseiller les intervenants en matière de gestion de l'ours blanc. La première réunion de la commission mixte a eu lieu en janvier 2010 et la prochaine commission mixte ainsi que les premières rencontres usagers-usagers avec le Groenland sont prévues pour juin 2010.

Décision du CGRFN

- Conformément au processus décrit dans l'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut, le CGRFN s'est prononcé en faveur d'une réduction de la récolte. La décision fut

Article documentaire

de réduire la récolte totale autorisée pour la Baie de Baffin de 10 ours par année sur quatre ans et ce, à compter de 2011-2012, ce qui devrait donner une récolte totale autorisée de 65 prises en 2014-2015.

Réponse du ministre Shewchuk

- En vertu de l'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut, le ministre est habilité à modifier la décision du CGRFN. Le ministre Shewchuk a modifié la décision comme suit :
 - La récolte totale autorisée sera réduite de 10 ours à compter de 2010-2011 et de 10 ours supplémentaires pour chacune des 3 années suivantes, ce qui donnera une récolte totale autorisée de 65 en 2013-2014.
- En plus de réduire la récolte, le ministre s'est engagé à prendre les mesures suivantes :
 - Un projet de recherche, avec date d'achèvement de 2014, pour obtenir une estimation à jour de la population. Des consultations auprès des collectivités sont déjà amorcées concernant ce projet.
 - La mise en œuvre de plans communautaires prévoyant des moyens dissuasifs à l'égard de l'ours blanc dans les collectivités de la Baie de Baffin.
 - La mise en œuvre de nouveaux programmes visant à faire obstacles aux dommages causés par les animaux sauvages et à les limiter.
 - La mise en œuvre déjà amorcée du protocole d'entente conclu avec le Groenland en vue de coordonner la gestion de cette population partagée d'ours blancs. Des représentants d'organismes inuit du Nunavut et du Groenland font partie de cette commission mixte en vertu de ce protocole d'entente ; ils vont jouer un rôle instrumental en collaborant pour établir des priorités de recherche et de gestion ayant trait à cette population.